



CULTURES
DU CŒUR
PARIS

Charte du spectateur

A lire et à signer avant d'assister à un spectacle, une visite, une rencontre

Présence

La contremarque qui vous est délivrée ne constitue pas une simple place gratuite. C'est une **invitation nominative** offerte par lieu culturel ou sportif qui s'engage, auprès de Cultures du Cœur Paris, à vous permettre d'accéder à sa programmation.

Si vous avez réservé une invitation, merci d'assister à l'événement. Votre absence est une invitation perdue pour une autre personne désireuse d'y assister.

Si vous ne pouvez plus aller au spectacle, pensez à téléphoner rapidement à votre structure sociale ou à Cultures du Cœur Paris. L'annulation ne peut se faire que jusqu'à la veille du spectacle via le site internet.

Contremarque

La contremarque ne peut pas être photocopiée : Cultures du Cœur et le lieu d'accueil ont connaissance des noms, du numéro de réservation et du nombre d'invités attendus.

La contremarque ne peut pas faire l'objet d'une revente puisqu'elle n'a pas de valeur marchande.

Lieu culturel d'accueil

Il est impératif de respecter les règles fixées par le lieu d'accueil :

- faire silence au moment du lever de rideau, éteindre son mobile, ne pas apporter de boissons, de nourriture, ne pas venir avec des objets encombrants...
- l'horaire d'arrivée, en vous présentant une demi-heure avant le début de l'événement, afin de pouvoir retirer vos billets.
- l'âge auquel est destinée l'œuvre ou l'événement sportif

Le non respect de ces règles peut entraîner la suspension de la permanence Cultures du Cœur dans votre structure.

Fait en deux exemplaire à _____ le _____

Personne bénéficiant d'une invitation

Nom :

Signature :

Structure partenaire

Nom du responsable de la structure :

Nom du référent chargé de l'action CDC :

Fonction :

Cachet et signature :